

Saint Vitte

Commune en transition

Territoire de 136 habitants pour 1 400 ha



Les démarches



Fin 2019 :
Création d'un CTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD



1^{er} trimestre 2021 :



AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire



Les démarches



Toilettes sèches



L'écopaturage

Les démarches



L'arrêt de l'éclairage nocturne

Objectifs : restauration des trames noires et économie d'énergie

Oreillard



Le coucou



Sphinx du tilleul



*La grue
cendré*

L'arrêt de l'éclairage nocturne

Quelques données :

Repères situant votre commune par rapport à une moyenne nationale (indiquée entre parenthèses) (1) :

Consommation annuelle par habitant :	67,0	(85) kWh / hab.
Puissance moyenne des lampes par point lumineux :	100,0	(140) W
Taux d'équipement en luminaires par habitant :	0,57	(0.17) point lumineux / hab.
Emissions de CO2 (liées seulement à l'électricité consommée(2)) :	1,0	(9) tonnes CO2 / an
Consommation annuelle par point lumineux :	118	(528) kWh / point lumineux

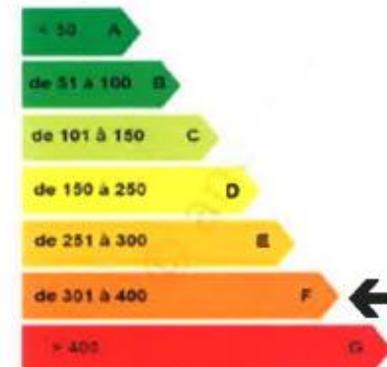
L'arrêt de l'éclairage nocturne permet à la commune de faire une économie de 71% sur sa facture d'éclairage public.

Les éclairages fonctionnent cependant toujours en hiver, de 22h à 6h.

1- Puissance lumineuse moyenne par km (klm/km) : F

Permet de limiter globalement les émissions de lumière

Faible pollution lumineuse



Forte pollution lumineuse